



INAUGURATION DE LA MAISON DE LA JEUNESSE DE SAINT MARTIN DU BOSC

Jeudi 22 octobre 10h30 - 2 rue des Jardins - 34 700 Le Bosc



EN PRÉSENCE DE :

- > **Caf de l'Hérault :**
 - **Olivier HALLAY**, Président du Conseil d'administration de la Caf de l'Hérault
 - **Françoise JULIEN**, Directrice adjointe de l'Action sociale de la Caf de l'Hérault
 - **Céline MOULY**, Chargée de conseil et de développement
 - **Cédric DRUBIGNY**, Conseiller technique enfance et jeunesse
- > **Commune du Bosc :**
 - **Jérôme VALAT**, Maire du Bosc, 2^{ème} Vice-président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, délégué à l'économie
- > **Communauté de communes Lodévois et Larzac (CCL&L) :**
 - **Frédéric ROIG**, Président de la CCL&L
 - **Hélène GASTAN**, 5^{ème} Vice-présidente de la CCL&L, déléguée à l'enfance-jeunesse
- > **Autres partenaires :**
 - **Célia POUGET**, Sous-préfète de l'Hérault

La Caf de l'Hérault s'associe à la Commune du Bosc et à la Communauté de communes Lodévois et Larzac pour inaugurer la nouvelle Maison de la jeunesse, située à proximité du groupe scolaire du Bosc. D'une superficie de 103 m², ce nouvel équipement vient renforcer l'offre de services destinée aux adolescents et soutenir le développement de la politique jeunesse à l'échelle du territoire.

Cette réalisation améliore les conditions d'accueil des jeunes en leur proposant un lieu de rencontre, d'échange et d'accompagnement adapté à leurs besoins. Équipée notamment d'espaces de convivialité, d'un espace cuisine et de matériels dédiés aux activités jeunesse, la Maison de la Jeunesse accueillera un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) adolescents, ainsi que de nombreuses actions favorisant l'autonomie, l'émancipation et la prévention santé.

Soutenu financièrement par la Caf de l'Hérault, ce projet illustre l'engagement partagé de la Commune du Bosc, de la Communauté de communes Lodévois et Larzac et de leurs partenaires en faveur de la jeunesse.

DES SERVICES DE PROXIMITÉ POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES JEUNES

Avec 1 406 habitants, Le Bosc est la deuxième commune la plus peuplée de la Communauté de communes Lodévois et Larzac. Répartie autour de onze hameaux, elle dispose d'un groupe scolaire accueillant près de 140 enfants ainsi que d'un pôle d'équipements structurant pour la vie locale, comprenant notamment une bibliothèque municipale, un city-stade, un parcours santé, un court de tennis, des services périscolaires et plusieurs équipements dédiés aux familles.

La commune bénéficie également d'une offre de services développée par la Communauté de communes Lodévois et Larzac, avec une micro-crèche de 12 places, un Accueil de loisirs périscolaire, un Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) itinérant et diverses actions en direction des adolescents.

Avec la création de la Maison de la jeunesse, les partenaires franchissent une nouvelle étape dans le développement des services de proximité. Ce nouvel équipement vient renforcer l'accompagnement des jeunes, soutenir leur épanouissement et leur participation à la vie locale, tout en contribuant à un maillage équilibré de l'offre de services sur l'ensemble du territoire.

UN PARTENARIAT AU SERVICE DES FAMILLES ET DE LA JEUNESSE

La Commune du Bosc, la Communauté de communes Lodévois et Larzac et la Caf de l'Hérault entretiennent un partenariat étroit au service des familles et des jeunes du territoire. Cette coopération s'inscrit dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) 2022-2026, qui a notamment permis de structurer le service jeunesse intercommunal et de développer les actions en direction des adolescents.

Parmi les objectifs de cette démarche figurent la consolidation du réseau d'acteurs jeunesse, le déploiement d'actions de prévention et de santé ainsi que le développement d'une offre de loisirs plus équitable à l'échelle des communes du territoire.

Le renouvellement de la CTG pour la période 2027-2031 permettra de poursuivre cette dynamique en renforçant l'accompagnement des jeunes, le soutien à leurs initiatives et le développement de projets favorisant leur autonomie et leur engagement.



LA CAF DE L'HÉRAULT, PARTENAIRE DE L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Pour accompagner la construction de la Maison de la jeunesse, la Caf de l'Hérault a mobilisé un financement de **137 589€**, représentant **56% du coût total de l'opération**, dont le montant définitif s'élève à **244 112€**. La Caf a également attribué une subvention complémentaire de **5 570** pour l'aménagement des locaux.

Au-delà de cet investissement, la Caf accompagne durablement les services déployés sur la commune et gérés par la Communauté de communes Lodévois et Larzac ou ses partenaires. En 2025, les financements versés pour le fonctionnement de la micro-crèche, de l'Accueil de loisirs périscolaire et du LAEP itinérant ont représenté **213 821€**.